

Centre d'Arbitrage de Bretagne

« Ethique et Equité »

Procès verbal des délibérations de l'Assemblée Générale du mercredi 13 mai 2009

L'an deux mil neuf
le mercredi 13 mai
à 18 h

les membres de l'Association Centre d'Arbitrage de Bretagne (CAB) se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle dans les locaux de l'Union des Entreprises pour l'Ille et Vilaine, 2 allée du Bâtiment à Rennes sur convocation de M. Raphaël CONTIN, Président, en date du 23 avril 2009. Il résulte de la feuille de présence, signée lors de l'entrée en séance, qu'étaient présents ou représentés 25 membres actifs sur les 34 que comporte aujourd'hui l'Association consécutivement à la démission de la CCI du Pays de Saint Malo.
- En sa qualité de Président M. Raphaël CONTIN préside l'Assemblée,

Après avoir remercié les participants de leur présence et de l'intérêt ainsi porté à la vie du Centre puis excusé le Vice Président Jean HAMON le Président R. CONTIN devait les inviter à passer sans plus tarder à l'examen de l'ordre du jour tel que fixé dans la lettre de convocation savoir :

- 1 - Présentation par le Président du rapport moral et de gestion du Conseil d'Administration pour l'exercice 2008
- 2 - Présentation par le Trésorier du rapport financier du Conseil d'Administration pour l'exercice 2008
- 3 - Approbation des comptes et de la gestion de l'exercice 2008
- 4 - Fixation du montant des cotisations des sociétaires pour l'exercice 2009 en cours
- 5- Présentation d'un projet d'organisation de « Tables Rondes de l'Arbitrage » (octobre2009)
- 6 - Questions diverses s'il y a lieu.

- I- Présentation par le Président du rapport moral et de gestion du Conseil d'Administration pour l'exercice 2008

Ce rapport est le suivant :

Chers Sociétaires,

L'exercice 2008 objet de ce rapport est le troisième écoulé depuis la profonde refondation du Centre intervenue avec effet au 1^{er} janvier 2008 et marquée, comme vous le savez, par l'entrée de membres institutionnels et de personnes physiques désignés par eux.

1°) Au cours de l'exercice 2007 avait été mise en place une organisation matérielle de la gestion du Centre dont, particulièrement un site web (www.arbitrage-bretagne.com) sur lequel l'internaute peut trouver de multiples renseignements relatifs au Centre lui-même et, plus généralement à l'Arbitrage. Ce site actualisé par les soins de M. Alexandre CHARTIER son créateur est régulièrement visité.

Au titre de l'exercice 2008 notre conseil d'administration s'était donné comme objectif de mieux faire connaître l'Arbitrage et le Centre d'Arbitrage de Bretagne. A cette fin ont été lancées des actions à caractère promotionnel dont, notamment, l'édition en collaboration avec le Centre de Médiation de Rennes (C.M.R) d'une plaquette. Dans cette plaquette qui ne comporte pas moins de 16 pages est présenté, dans une première partie le Centre de Médiation de Rennes, le fonctionnement d'une médiation et les intérêts qu'offre ce mode alternatif de règlement des litiges. La seconde partie est consacrée au Centre d'Arbitrage de Bretagne et, de manière synthétique, ce qu'est une procédure d'arbitrage, à quels litiges elle peut s'appliquer, quels sont ses intérêts et de quelle manière elle se déroule.

Cette plaquette a été tirée à près de 4000 exemplaires qui ont été distribués via les CCI de Rennes et de Saint Malo, l'Union des Entreprises pour l'Ille et Vilaine, la Chambre des Notaires d'Ille et Vilaine, l'Ordre des Experts Comptables de Bretagne et l'Ordre des Avocats. Merci à ces membres institutionnels du Centre de leur contribution au succès de cette action promotionnelle.

Notre Centre a bien entendu, lui aussi, participé à la distribution de cette plaquette qui a, par ailleurs, été appuyée de points presse auxquels ont participé notre Vice Président Jean HAMON et moi-même.

Au titre des actions promotionnelles significatives entreprises en 2008 il faut mentionner l'édition de grandes affiches mises à disposition des institutionnels pour être apposées dans les locaux de leurs sièges.

Force est de constater que ces actions promotionnelles n'ont pas, pour l'instant, produit les effets espérés.

C'est peut être trop tôt et ce travail promotionnel est sans doute une entreprise de longue haleine.

Au cours de l'exercice 2008 le nombre d'arbitrages rendus dans le cadre du CAB n'a pas dépassé la dizaine ; en nombre est même en diminution par rapport à l'exercice précédent. Parmi cette petite dizaine deux seulement ont

été des arbitrages dits « administrés » rendus en application de clauses compromissoires « par référence ». Les autres ont été des arbitrages « dits ad hoc » rendus par des arbitres du Centre (avec d'ailleurs parfois des arbitres extérieurs). Il faut ajouter que certains arbitres du Centre dont la notoriété est, en cette matière, reconnue rendent également des arbitrages en dehors de celui-ci.

Dès lors l'observation que nous faisons l'an dernier demeure malheureusement valable. Force est de constater, une nouvelle fois, que pour le règlement de leurs litiges les entreprises recourent peu à l'arbitrage..... et il en va de même, à ma connaissance du moins, de la médiation. Le mode alternatif de règlement des litiges qu'est l'arbitrage ne fait pas partie de notre culture et on sait qu'il est même parfois mais souvent injustement très décrié.

2°) Mais s'il faut, du moins à mon sens, espérer pour entreprendre il n'est pas nécessaire de réussir pour persévérer.

Conservons donc un brin d'optimisme et parlons de l'exercice 2009 en cours. Dans le prolongement des actions promotionnelles entreprises en 2008 cet exercice sera lui aussi marqué par une opération de même nature à laquelle a été donné le nom de « Tables rondes de l'Arbitrage ». Cette opération est destinée à marquer le 40^{ème} Anniversaire de la création du Centre d'Arbitrage de Bretagne (mais il est permis d'espérer qu'elle pourrait être répétée chaque année).

Elle pourrait être organisée en collaboration avec le Centre de Médiation de Rennes mais ce point n'est pas acquis.

Votre Conseil d'administration dans sa dernière réunion du 14 avril a tracé les grandes lignes de ce projet qui constitue d'ailleurs l'un des points de l'ordre du jour de notre assemblée.

En l'état de notre réflexion le thème général de cette manifestation serait « le bon usage de l'Arbitrage par les entreprises ». Elle serait organisée dans la seconde quinzaine du mois d'octobre 2009. Il sera demandé à l'Assemblée de fixer une date. Elle serait organisée dans les locaux de la CCI de Rennes et se déroulerait une fin d'après midi ; elle aurait une durée de l'ordre de 2 heures. Elle prendrait la forme de deux tables rondes réunissant chacune 4 ou 5 personnes (chefs d'entreprises, membres du Centre d'Arbitrage, représentants des institutions membres du Centre.....).

Nous débattons, dans un instant, des thèmes de chacune d'elles. Elles seraient précédées d'une brève introduction qui porterait sur les attentes de l'entreprise en présence d'un conflit et la place de l'arbitrage dans la solution de celui-ci. La manifestation serait animée par un professionnel de ce genre d'exercice. La synthèse des travaux serait confiée à un universitaire de renom.

Il est aussi envisagé de faire suivre cette manifestation d'un apéritif dînatoire dont le coût qu'il conviendrait bien sûr de maîtriser, serait à la charge du

Centre d'Arbitrage organisateur de l'évènement ; l'inscription des participants étant gratuite.

Il faut ajouter à titre essentiel que le but recherché est – bien entendu- de sensibiliser à l'Arbitrage les chefs d'entreprises et les professionnels que sont les avocats, les experts comptables, les notaires et autres.

Pourraient aussi être invités à y participer des étudiants de niveau supérieur de l'Ecole de Commerce, du D.J.C.E, D.E.S.S Notariat etc...

Nous débattons de ces différents points dans le cadre de notre Assemblée.

Merci de votre attention et de la confiance que vous accordez à votre conseil d'administration et à son Président.

II- Présentation par le Trésorier du rapport financier du Conseil d'administration pour l'exercice 2008

Invité à prendre la parole sur ce second point de l'ordre du jour M. Hervé DEPOUEZ Trésorier de l'Association devait présenter aux membres du Conseil d'Administration les comptes de l'exercice 2008.

- S'agissant du compte de résultat
 - les produits d'exploitation constitués des cotisations des membres (4.800 €) et des contributions forfaitaires des parties aux frais de l'instance (2.250) ont été de 7.050 €.
 - les charges d'exploitation dont la principale a été la participation à la réalisation d'une plaquette et d'affiches (1.424 €) ont été de 2.468 €.
 - le résultat d'exploitation a donc été de 4.582 €
 - le bénéfice s'élève pour sa part à 5.063 € compte tenu de produits financiers d'un montant de 480 €.
- S'agissant du bilan
 - les capitaux propres d'élèvent à 21.510 € constitués des réserves antérieures (16.448 €) et du résultat de l'exercice (5.063€).

Commentant ces comptes le Trésorier H.DEPOUEZ devait :

- souligner que la diminution des produits d'exploitation résultait, pour une part essentielle, de la diminution du montant des cotisations des membres institutionnels et personnes physiques décidée par la précédente assemblée générale
- souligner encore l'état tout à fait satisfaisant de la trésorerie les disponibilités s'élevant à 21.510 € dont 1.464 € (ompte CA) et 19.846 € (livret CA).

III- Approbation des comptes et de la gestion de l'exercice 2008

Le rapport moral et de gestion présenté par le Président et le rapport financier présenté par le Trésorier n'ayant pas donné lieu à discussion, devait alors être mise aux voix la résolution suivante :

Première résolution :

L'assemblée des sociétaires

- après avoir entendu
- le rapport moral et de gestion relatif à l'exercice 2008 présenté par le Président
- le rapport financier de ce même exercice présenté par le Trésorier

- approuve lesdits rapports, la gestion et les comptes de l'exercice 2008
Mise aux voix cette résolution est adoptée à l'unanimité des sociétaires présents et représentés.

IV- Fixation du montant des cotisations des sociétaires pour l'exercice en cours

Intervenant à nouveau sur ce point de l'ordre du jour M. H. DEPOUEZ Trésorier devait indiquer à l'Assemblée que compte tenu de la situation financière satisfaisante le conseil d'administration lors de sa réunion du 14 avril dernier avait décidé de proposer à l'assemblée une nouvelle diminution des cotisations des membres :

- celle des membres institutionnels étant fixée à 300 €
- celle des membres physiques étant fixée à 30 €

Le Président R.CONTIN devait souligner qu'à son avis du moins, il s'agissait là d'une ultime baissesauf à priver le Centre de moyens financiers permettant de mener des actions.

Le Trésorier H.DEPOUEZ devait faire observer, pour sa part, qu'en présence d'actions ponctuelles importantes, si le besoin s'en faisait sentir, l'assemblée des sociétaires pourrait voter des cotisations complémentaires.

La discussion étant close devait être mise aux voix la résolution suivante :

Seconde résolution :

L'assemblée des sociétaires décide, sur la proposition du Conseil d'administration, de fixer comme suit les cotisations des membres au titre de l'exercice 2009 en cours :

- cotisations des membres institutionnels..... 300 €
- cotisations des membres personnes physiques.....30 €

Mise aux voix cette résolution est adoptée à l'unanimité des sociétaires présents et représentés et le Trésorier chargé de procéder sans tarder à l'appel des cotisations 2009.

V- Présentation d'un projet d'organisation de Tables Rondes de l'Arbitrage (octobre 2009)

Dans le cadre de ce point de l'ordre du jour une longue et fructueuse discussion devait alors s'engager.

Ce projet d'organisation de Tables Rondes étant conforté par l'assemblée devaient résulter du débat les points suivants :

- la manifestation étant destinée à marquer le 40^{ème} anniversaire de la création du Centre d'Arbitrage de Bretagne il n'a pas semblé nécessaire à l'assemblée d'y associer le Centre de Médiation de Rennes et ce, sans préjuger de la possibilité d'actions communes ultérieures avec celui-ci
- le thème général sera donc limité au « bon usage de l'Arbitrage par les entreprises ». Il devra être traité de manière aussi pratique et concrète que possible.
- sous réserve de disposer à cette date d'une salle à la CCI de Rennes cette manifestation aurait lieu le jeudi 22 octobre de 17 heures à 19 heures.
- consécutivement à « l'accueil » par le Président de la CCI de Rennes la manifestation s'ouvrirait par une brève introduction générale ayant pour thème « L'entreprise et le conflit » dans le cadre de laquelle Jean HAMON Vice Président du Centre d'Arbitrage présenterait « Les attentes de l'entreprise en présence d'un conflit », Raphaël CONTIN Président du Centre d'Arbitrage de Bretagne présenterait pour sa part Les réponses que peut apporter l'Arbitrage à ces attentes.
- cette brève introduction générale ouvrirait une première table ronde qui aurait pour thème Comment se prépare une procédure arbitrale ? Il s'agirait de débattre ici de quelques questions dont les réponses conditionnent le bon usage de l'arbitrage. Ces réponses feraient l'objet de discussions et d'échanges avec l'auditoire.
- après une interruption de quelques minutes s'ouvrirait une seconde table ronde qui aurait pour thème Comment se déroule une procédure arbitrale ? Il s'agirait ici de présenter deux expériences concrètes d'arbitrages empruntées l'une au domaine des relations commerciales des entreprises (et, plus précisément, aux relations franchiseurs-franchisés), l'autre à celui des cessions de contrôle d'entreprises.
- chacune de ces tables rondes réunirait cinq personnes (membres du Centre, chefs d'entreprises, professionnels : avocats, experts comptables, notaires.....)
- il a été convenu que les débats seraient animés par un journaliste professionnel. Le nom de Monsieur Xavier DEBONTRIDE qui avait été avancé par le Vice Président Jean HAMON lors du dernier conseil d'administration a été retenu.
- La synthèse des travaux serait confiée au Professeur J.BEGUIN dont le nom qui avait été avancé par le Président R. CONTIN a été unanimement retenu.

- enfin cette manifestation serait clôturée par un apéritif dînatoire dont le Président R. CONTIN devait souligner qu'il conviendra de maîtriser le coût.
- la réalisation d'une plaquette à trois volets comportant un carton d'invitation retour serait confiée à Alexandre CHARTIER qui avait créé la plaquette commune CMR-CAB distribuée en 2008.

Le Président R. CONTIN ayant souligné qu'il ne disposait pour sa part d'aucun secrétariat devait poser la question (demeurée sans réponse) de savoir ou positionner celui de cette manifestation ? Cette question importante doit être examinée avec le Vice Président Jean HAMON. Il sera par ailleurs, demandé au Trésorier H. DEPOUEZ d'établir un budget prévisionnel.

VI - Questions diverses s'il y a lieu

Au titre de la rubrique « questions diverses » le Président R. CONTIN devait informer l'assemblée qu'il avait été chargé, lors du dernier conseil d'administration, de mettre à jour les statuts de l'association suite aux modifications intervenues dans l'état des membres institutionnels, des membres personnes physiques et des administrateurs. Le Président R. CONTIN devait indiquer que dans le cadre de cette mise à jour les noms des membres et des administrateurs seraient, par mesure de simplification, extraits des statuts dans lesquels ils avaient originellement été intégrés et renvoyés à des annexes.

Le Bâtonnier Bruno CRESSARD devait émettre l'idée de réunir de temps à autres les Arbitres du Centre (ou du moins ceux qui le souhaiteraient) pour échanger entre eux de manière informelle sur les problèmes qu'ils peuvent rencontrer en matière d'arbitrage. Cette intéressante idée devait être accueillie très favorablement par l'assemblée et Bruno CRESSARD chargé d'organiser à sa convenance une première réunion.

Enfin le Président R. CONTIN devait indiquer qu'il joindrait au présent procès verbal établi par ses soins et adressé à tous les sociétaires un document que ceux-ci voudront bien lui retourner portant leurs éléments d'identification et, particulièrement, leurs qualités, leurs téléphones, fax et e-mail. Les allergiques à l'informatique continueraient, bien sûr, à être informés par voie postale. Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole l'assemblée devait être levée vers 20 heures 15.

De tout ce qui précède il a été dressé et signé par le Président le présent procès verbal établi par ses soins.

R. CONTIN